

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 12 juin 2018
Greffe 2x_0135 + 0220_Communications éditées +
TCO SA_Mary-Jo

Télé-Château-d'Oex SA – propriété et coût de l'horodateur installé dans la station de départ des remontées mécaniques de La Braye

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 3 mai 2018, plus particulièrement dans la discussion relative à Télé-Château-d'Oex SA et l'utilisation du parking de La Braye, Mme la Conseillère Jaquillard a sollicité un complément d'informations relatif à l'horodateur installé dans la station de départ des remontées mécaniques, à savoir : Qui est le propriétaire et combien coûte-t-il ?

Permettez-nous d'y apporter la réponse suivante : à l'été 2012, la municipalité a décidé d'acquérir un horodateur supplémentaire destiné à la mise à disposition gratuite de places de parc pour les usagers des remontées mécaniques. Le coût d'achat, y compris l'installation, s'est élevé à CHF 12'000.--.

La bourse communale a facturé une location mensuelle de CHF 500.--, pendant 24 mois, à Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA), puis dite société est devenue propriétaire de l'horodateur.

En référence à l'adoption du règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (préavis N° 10/2012) et de la demande de crédit pour l'achat et la pose d'horodateurs au parking du Centre et politique de parcage dans le village de Château-d'Oex (préavis N° 11/2012), décision a été prise par la commission chargée d'étudier ces préavis de retirer son 1^{er} amendement au préavis N° 11/2012 ⇒ d'autoriser la municipalité à entreprendre l'achat et la pose d'horodateurs dans le parking du Centre, *lesquels seront munis d'un système permettant d'offrir la gratuité pour les utilisateurs des remontées mécaniques.*

Ce retrait d'amendement est dû à la proposition de la municipalité s'inscrivant, en 2012, dans la logique de la politique communale de soutien à TCO SA. Ne souhaitant pas créer de précédent en proposant elle-même une offre de parcage gratuite à un partenaire particulier, la municipalité a proposé d'installer un horodateur au départ des cabines, après le tourniquet, afin que la clientèle de TCO SA puisse valider gratuitement le parking.

Télé-Château-d'Oex SA – propriété et coût de l'horodateur installé dans la station de départ des remontées mécaniques de La Braye

La rentabilité des Parkings de La Braye et du Village étant une préoccupation du Conseil communal et conformément à la décision de la municipalité de ne plus soutenir financièrement TCO SA, décision a été prise de ne pas prolonger la gratuité du Parking de La Braye au-delà de la saison hivernale 2017-2018.

La mise à disposition gratuite du Parking de La Braye en faveur de la clientèle des remontées mécaniques pourrait être à nouveau négociée avec le Conseil d'Administration de TCO SA.

Entre contrepartie du maintien de la gratuité à sa clientèle, il pourrait être envisagé le versement d'une contribution financière à la commune de Château-d'Oex à titre de participation aux frais d'exploitation de l'infrastructure. Précision est donnée qu'actuellement les frais d'exploitation sont répartis entre COOP et la commune de Château-d'Oex, conformément à une clé de répartition définie par une convention.

La municipalité est ouverte à toute proposition lui permettant d'améliorer la rentabilité des parkings souterrains.

La municipalité.